



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## commémorations

Question écrite n° 80853

### Texte de la question

M. Michel Liebgott appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en place d'une journée nationale d'hommage aux victimes de la route. Cette journée nationale constituerait une manière honorable d'exprimer la reconnaissance de la Nation pour ces personnes. Malgré le développement des campagnes de prévention et l'aggravation des sanctions, la délinquance routière reste un fléau qui aura endeuillé plus de 3 000 familles en 2009. Ce serait un important soutien témoigné aux familles, et au collectif « Justice pour les victimes de la route ». Par ailleurs, ce serait un moyen utile de sensibiliser une nouvelle fois la population, les conducteurs comme les piétons, les enfants comme les adultes, aux dangers de la route et à la cause de la sécurité routière. Aussi, il lui demande s'il est favorable à la création de cette journée et, dans l'affirmative, si celle-ci pourrait être fixée au 16 mai, date proposée par les familles.

### Texte de la réponse

La place des victimes des violences routières, de leur famille et de leurs proches est un sujet grave, qui reste une préoccupation constante des pouvoirs publics qui sont en contact régulier avec leurs associations dont le rôle, pour sensibiliser nos compatriotes au respect de la règle, est fondamental. La douleur des familles et des proches de personnes blessées ou décédées témoigne du caractère insoutenable de cette situation, largement partagée malheureusement par de nombreuses personnes chaque jour dans le monde. C'est la raison pour laquelle une résolution de l'Assemblée générale des Nations-unies pour la sécurité routière, adoptée en 2005, encourageait les pays à célébrer chaque année, le troisième dimanche de novembre, la journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route. C'est ainsi que depuis cinq ans des manifestations ont lieu dans plusieurs pays des différents continents à cette date, l'objectif étant de prendre le temps de se souvenir : dans certains pays, ce sont des veillées qui sont organisées, dans d'autres des allumages de bougies sont prévus et dans d'autres encore des cérémonies religieuses sont célébrées à la mémoire des victimes de la route, ainsi que pour aider leurs proches à surmonter leur douleur. La forme que prennent les différentes actions développées est en général décidée par des associations de victimes de la route (ex. : des illuminations de maisons à la bougie dans le sud de la France). L'idée de donner un caractère officiel à de nouvelles manifestations est à l'étude.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80853

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 2010, page 6462

**Réponse publiée le** : 3 mai 2011, page 4516